

DEMANDE DE CRÉDIT D'OUVRAGE

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Objet :

Mise à jour du module "Financement" du PGEE et du Règlement communal relatif à l'évacuation des eaux
Demande de crédit d'ouvrage de CHF 55'000.00



Descriptif de la demande :

La Commune dispose d'un Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) datant de 2009, réalisé dans le cadre du PGEE inter-communal de l'Association Inter-communale pour l'épuration des eaux usées du bassin de la Sionge (AIS).

Depuis 2009, de nombreux travaux de mise en séparatif et adaptations des réseaux d'évacuation des eaux ont eu lieu sur le territoire Communal.

Le bureau CSD Ingénieurs SA est Ingénieur Conseil pour l'évacuation des eaux pour la Commune depuis plusieurs années.

Ainsi, la Commune a mandaté CSD en septembre 2023 pour :

1. Etablir un état des lieux de l'évacuation des eaux à la date du PGEE, en 2009
2. Réaliser une mise à jour de l'état des lieux en 2021 prenant en considération les travaux et adaptations réalisés sur le réseau entre 2009 et 2021
3. Réaliser une mise à jour de l'état des lieux en 2024 prenant en considération les travaux et adaptations réalisés sur le réseau entre 2021 et 2024
4. Réfléchir et établir une planification de l'évacuation des eaux à l'échelle de la Commune à l'horizon 2026.

À la suite de cette première analyse, il s'avère nécessaire de définir et de planifier à long terme les travaux permettant de finaliser la mise en séparatif de notre commune. Cette étude permettra de chiffrer et de planifier l'ensemble des projets. Ces estimations des coûts tiendront aussi compte de la réfection nécessaire ou pas des infrastructures routières et de celles de l'eau potable.

Afin de programmer au mieux ces futurs projets, nous souhaitons mettre en relation les taxes perçues pour l'épuration avec les travaux en cours et projetés – et plus globalement de réfléchir aux aspects financiers liés à l'évacuation des eaux. Ainsi, ce crédit d'étude propose également de mettre à jour le module Financement du PGEE ainsi que la mise à jour du Règlement Communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Déroulement de la mise à jour du module Financement

- 1) Analyse des comptes actuels de l'évacuation des eaux (3 dernières années). Détermination des recettes actuelles, des dépenses actuelles et budgétées (exploitation, investissements, participation aux infrastructures inter-communales), des réserves, dettes, valeurs résiduelles selon MCH2, amortissements en cours et intérêts.
- 2) Discussion et validation du plan d'investissement pluriannuel selon la planification des projets encore à réaliser
- 3) Détermination de la valeur de remplacement de toutes les installations d'évacuation des eaux et donc des coûts théoriques de maintien de la valeur. Définition des coûts d'exploitation et des investissements (communaux et intercommunaux) pour ces prochaines années. Validation de ces chiffres par les services de la commune. Définition d'un tableau récapitulatif des coûts.
- 4) Rédaction d'un rapport avec l'élaboration de recommandations pour la mise à jour progressive du niveau des recettes. Validation par l'exécutif communal.

Déroulement de la mise à jour du règlement

- 1) Première évaluation du Règlement actuel et de sa conformité par rapport aux exigences légales (RCEaux en particulier). Liste des différences observées avec le Règlement-type du SEn et présentation des différentes options alternatives de taxation. Première présentation à la Commune et choix des modes de taxation.
- 2) Evaluation des ressources existantes pour la taxation (surfaces de parcelles et IBUS, m3 d'eau consommés, équivalents-habitants, futurs raccordements), fixation des barèmes à court terme, et maximaux pour couvrir les coûts à long terme. Rédaction d'une première version du Règlement Communal à partir du Règlement-type du SEn et validation par l'exécutif Communal.
- 3) Soumission du projet au législatif communal, rédaction et transmission de la note à l'attention du surveillant des prix (SPR) et du SEn, traitement des remarques et rédaction de la note justificative pour les remarques non suivies du SPR (publication obligatoire), support pour l'adoption finale.

Réalisation de la Mise à jour du module Financement du PGEE et du Règlement Communal relatif à l'évacuation des eaux

Le crédit d'étude englobe la définition des travaux à réaliser, la mise à jour du module Financement et la mise à jour du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Planning intentionnel : Validation du nouveau règlement lors du Conseil Général de décembre 2025
Mise en application pour la facturation en 2026

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'étude de CHF 55'000.00

| | | |
|---|-----|-----------|
| Honoraire d'ingénieurs PGEE : | CHF | 50'000.00 |
| Diverses participations CC et Commune : | CHF | 5'000.00 |

7201.5290.07 Mise à jour module financement PGEE et règlement EU

Financement :

| | | |
|---------------------------------|-----|-----------|
| Par emprunt ou par liquidités : | CHF | 55'000.00 |
|---------------------------------|-----|-----------|

Frais financiers :

| | | |
|---|-----|----------|
| Intérêts estimatifs si emprunt 2.00 % : | CHF | 1'100.00 |
|---|-----|----------|

| | | |
|-------------------------|-----|----------|
| Amortissement 10.00 % : | CHF | 5'500.00 |
|-------------------------|-----|----------|

| | | |
|----------------------------|------------|-----------------|
| Charges annuelles : | CHF | 6'600.00 |
|----------------------------|------------|-----------------|